

MAIRIE DE CASTELMAUROU

TARIFICATION DU CLAE/CLSH applicable depuis octobre 2008

CLAE			
FORFAITS		PRIX*	OBSERVATIONS
1	Journalier	2.00 €	Quelque soit le nombre de jours fréquentés
2	Mensuel "Midi"	6.80 €	Fréquentation exclusive de la pause méridienne
3	Mensuel**	Pr 1 enfant	15.00 €
		Pr 2 enfants	13.00 €
		Pr 3 enfants	11.00 €
3	Annuel	125.00 €	/

* Les repas ne sont pas compris dans les prix.

** Le tarif mensuel est dégressif et s'applique différemment des années passées. La diminution s'applique maintenant pour chacun des enfants. Ex : Une famille de 2 enfants paiera 13 € par enfants et non 15 € + 13€.

CLSH		
FORFAITS	PRIX*	OBSERVATIONS
Journée complète	6,80 €	/
Demi-journée	4,00 €	/
12H à 13H30 les mercredis scolaires**	2,00 €	<p>Cette tarification a été introduite pour ne pas pénaliser financièrement les parents laissant leur enfant sous la responsabilité du CLSH seulement pendant le temps du repas (de 12H à 13H30).</p> <p>Suite à une requête de la municipalité, l'IFAC accordera une <u>tolérance jusqu'à 14H</u>. Les parents n'ayant pas récupéré leur enfant avant 14H devront s'acquitter du prix d'une demi-journée CLSH (4,00 €)</p>

* Les repas ne sont pas compris dans les prix.

** Les « mercredis scolaires » sont les mercredis où il y a école le matin. La tarification de 2.00 € ne s'applique pas aux mercredis libérés.

NB : L' IFAC est chargé de la gestion et de l'animation du CLAE/CLSH de la commune de Castelmaurou à compter du 1^{er} octobre 2008 pour une durée de 1 an, reconductible 1 an.

Le Maire,
Magali SCHARDT

L'Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires,
Bernard DINSE